



Récitez les commandements de l'Église.

- 1) Tu sanctifieras les fêtes d'obligation.
- 2) Tu assisteras à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.
- 3) Tu te confesseras au moins une fois l'an.
- 4) Tu communieras chaque année au temps pascal.
- 5) Tu jeûneras les jours fixés par l'Église.
- 6) Tu ne mangeras pas de viande les vendredis et les jours fixés par l'Église.

Quelles sont, en France, les quatre fêtes d'obligation ?

En France, les fêtes d'obligation sont : 1.) Noël, 25 décembre, 2.) l'Ascension, 40 jours après Pâques, jour où le Christ s'est élevé au ciel, 3.) l'Assomption, 15 août, où nous célébrons la Vierge enlevée au ciel avec son corps et son âme, et 4.) la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre, fête de tous les saints.



Récitez les commandements de l'Église.

- 1) Tu sanctifieras les fêtes d'obligation.
- 2) Tu assisteras à la messe les dimanches et les fêtes d'obligation.
- 3) Tu te confesseras au moins une fois l'an.
- 4) Tu communieras chaque année au temps pascal.
- 5) Tu jeûneras les jours fixés par l'Église.
- 6) Tu ne mangeras pas de viande les vendredis et les jours fixés par l'Église.

Quelles sont, en France, les quatre fêtes d'obligation ?

En France, les fêtes d'obligation sont : 1.) Noël, 25 décembre, 2.) l'Ascension, 40 jours après Pâques, jour où le Christ s'est élevé au ciel, 3.) l'Assomption, 15 août, où nous célébrons la Vierge enlevée au ciel avec son corps et son âme, et 4.) la Toussaint, 1<sup>er</sup> novembre, fête de tous les saints.